



<https://cmm.qc.ca/emploi/conseiller%20b7ere-en-amenagement-mvdp2023-01/>

Conseiller·ère en aménagement – MVDP2023-01

Conseiller·ère en aménagement – MVDP2023-01
Poste permanent à temps plein
Télétravail possible (formule hybride)

Qui sommes-nous ?

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités du Grand Montréal, est à la recherche d'un candidat ou d'une candidate pour pourvoir un poste de conseiller·ère en recherche, planification du territoire métropolitain.

Valeurs d'entreprise

Innovation : Nous innovons avec audace et créativité.

Leadership métropolitain : Nous sommes un chef de file en planification du territoire et conduisons la transition écologique à l'échelle métropolitaine.

Collaboration : Nous sommes une équipe agile et multidisciplinaire.

Co-responsabilité : Nous sommes entièrement engagé-es dans la croissance de la CMM.

Principales responsabilités

Au sein de l'équipe des milieux de vie durables et prospères et relevant de sa directrice, le conseiller en aménagement contribue à la réalisation et au suivi des activités liées au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Il devra, notamment, mais non limitativement :

- Contribuer à l'organisation et au suivi des activités reliées à la révision du PMAD;
- Effectuer des recherches, des analyses et des suivis liés au PMAD;
- Entretenir des relations avec les partenaires de la Communauté;
- Développer des outils et des programmes visant l'atteinte des objectifs métropolitains;
- Rédiger des rapports et formuler des recommandations;
- Organiser et animer, au besoin, des comités ou des groupes de travail;
- Collaborer à tout projet de la Direction des milieux de vie durables et prospères de la Communauté;
- Représenter la Communauté auprès de ses partenaires;
- Effectuer toute autre tâche pertinente à la fonction.

Profil recherché

- Diplôme d'études universitaires de premier cycle (baccalauréat) en urbanisme ou tout autre domaine jugé pertinent;
- Expérience minimale de dix (10) ans en aménagement ou en urbanisme;
- Très bonne connaissance du milieu et du contexte municipal québécois;
- Très bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Entrée en poste

à confirmer

Lieu travail

1002, rue Sherbrooke Ouest,
bureau 2400, H3A 3L6, Montréal,
Québec, Canada

Date de la publication

2023-11-20

(LAU).

- Très bonne connaissance des lois et règlements applicables;
- Connaissance de base des logiciels QGIS ou JMAP;
- Démontrer de bonne capacité rédactionnelle;
- Démontrer des compétences en matière d'organisation et une grande capacité à gérer les priorités et respecter les échéanciers;
- Posséder une bonne capacité de traiter plusieurs dossiers simultanément et rigueur professionnelle;
- Démontrer d'excellentes aptitudes pour la collaboration et le travail d'équipe;
- Avoir un bon esprit d'analyse et de synthèse;
- Maîtriser le français parlé et écrit. Une connaissance en anglais est un atout;
- Posséder une bonne connaissance de la suite Microsoft Office.

Atouts importants

- Être membre de l'ordre des urbanistes du Québec.
- Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle (maîtrise).
- Connaître la réglementation relative aux zones inondables.
- Avoir la capacité de procéder à des analyses économiques de financement (fiscalité).
- Posséder des habiletés et/ou de l'expérience en gestion de projet.

Avantages

- Un salaire compétitif
- Un défi d'envergure et stimulant
- Une carrière au service du Grand Montréal
- Un horaire de travail de 35 heures
- Congés maladie
- Vacances annuelles
- 13 jours fériés
- Régime de retraite à prestation déterminée dès l'embauche
- Assurance collective complète dès l'embauche
- Programme d'aide aux employés
- Télétravail possible (formule hybride)

Toutes les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel aux ressources humaines à l'adresse RH@cmm.qc.ca, en précisant le numéro MVDP 2023-01, dans l'objet du courriel.

Nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature a été retenue pour une entrevue.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte